

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 10 Février 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-07

TARIF ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES

L'an deux mille vingt-trois le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le premier février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET.

Était absent excusé : M. BATHIER Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Le Maire présente les conditions générales de vente et rappelle les tarifs de location des hébergements touristiques.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les tarifs de location des hébergements touristiques pour l'année 2023 de la façon suivante :

Camping :

Redevance par campeur	Redevance par enfant (-7ans)	Redevance par véhicule	Redevance par tente ou caravane	Redevance camping-car	Redevance garage mort (du 1/07 au 31/08)	Redevance garage mort (autre période)	Redevance branchement électrique
4.00 €	1.50 €	2.00 €	3.00 €	5.00 €	7.00 €	3.00 €	5.00 € Voire plus si évolution du marché

Gîte d'étape et de séjour :

- 25,00 € par personne et par nuit pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans.
- 12,00 € par personne et par nuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- Gîte en totalité en gestion libre (Forfait par nuitée) : 480 €

Hameau de gîtes :

1 - Location à la semaine

HAMEAU DE GITES	Nbre de gîtes	HAUTE SAISON PERIODE A	MOYENNE SAISON PERIODE B	BASSE SAISON PERIODE C
4/5 personnes	4	410	301	231
5/6 personnes	2	470	350	269.5

2 - Formule week-end et court séjour

	HAUTE SAISON - PERIODE A		MOYENNE SAISON - PERIODE B				
	2 nuits	Nuit suppl.	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits
4/5 personnes	185	100	158	204	224	250	270
5/6 personnes	202	121	180	234	264	285	315

	BASSE SAISON - PERIODE C				
	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits
4/5 personnes	121	141	164	185	204
5/6 personnes	137	180	202	220	243

- Tarif électricité : 0.20 €/kwh (voire plus si évolution du marché).
- Locations de 2 mois : réduction 50 % sur le montant de la location.

PERIODE A : 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2023

PERIODE B : 1^{er} avril au 30 juin 2023 - 02 septembre au 15 septembre 2023
 - 21 octobre au 10 novembre 2023 - 16 décembre 2021 au 04 janvier 2024

PERIODE C : 05 janvier au 31 mars 2023 - 16 septembre au 20 octobre 2023
 - 11 novembre au 15 décembre 2023

- **ADOPTER** les conditions générales de ventes.
- **AUTORISER** le maire à effectuer des promotions.

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 14 février 2023

